

## ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de l'Attractivité,
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 466 398 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 3 097 156 € et un total d'autorisation de programme de 9 000 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 29 438 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 75 000 €,
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique du Tourisme :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 356 150,08 € et un total d'autorisation d'engagement de 100 000 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 460 000 €,
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de la Montagne,
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 862 940 € et un total d'autorisation d'engagement de 100 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 1 505 989,50 € et un total d'autorisation de programme de 305 000 €,
  
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération,
  
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2021.